

Direction des Affaires générales  
 Décision n°2020 -014

**LE PRÉSIDENT  
 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
 CAMPUS CONDORCET**

Vu le décret N°2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Campus Condorcet et notamment son article 3.2.a,

Vu la circulaire du 10 septembre 2020 prise par le président de l'EPCC relative à l'élection des quatre représentants des étudiants au conseil d'administration de l'établissement public Campus Condorcet par scrutin prévu à la date du 5 novembre 2020,

Vu les listes complètes déposées dans les temps par :

- Mme Imane OUELHADJ (UNEF le syndicat étudiant : Ensemble pour défendre nos droits sur le Campus Condorcet),
- Mme Sophie LAPOIX (Solidaires Etudiant-e-s, Syndicats de luttes)

**ARRETE LA LISTE DES CANDIDATS  
 POUR LE SCRUTIN DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2020  
 ELECTION DES QUATRE REPRESENTANTS DES ETUDIANTS AU CONSEIL  
 D'ADMINISTRATION**

	<b>Intitulé de la liste</b>	<b>NOM - Prénom</b>
<b>Collège des personnes régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours en formation initiale ou continue</b>	<b>Unef le syndicat étudiant : Ensemble pour défendre nos droits sur le Campus Condorcet</b>	M. GASSAMA Boubacar Mme SASSIER Océane M. DUPOUX Baptiste Mme SAID MANSOUR Ikram M. PETROVICI Antonio Mme OUELHADJ Imane
	<b>Solidaires Etudiant-es Syndicats de lutte</b>	M. BERNHARD Zeno Mme LAPOIX Sophie M. BOULIGAND Nathan Mme BEN AYOUN LEVY Elsa M. BISMUTH Emilio M. PIED Akina

Vu le dépôt de la liste Union des étudiants du Campus Condorcet déposée par M. Mamadou EMBALO,  
 Considérant que ladite liste ne respecte pas les modalités de dépôt de candidature inscrites dans la circulaire précitée,

**Onze membres pour un campus**

- Centre national de la recherche scientifique
- École des hautes études en sciences sociales
- École nationale des chartes
- École Pratique des Hautes Études
- Fondation maison des sciences de l'homme
- Institut national d'études démographiques
- Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne
- Université Sorbonne Nouvelle
- Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis
- Université Paris Nanterre
- Université Sorbonne Paris Nord

Déclare que les candidats de la liste déposée ne sont pas admis à participer au scrutin du 5 novembre 2020.

Vu le dépôt de la liste Campus Ouvert déposée par Mme Léa LEBEAUPIN,  
Considérant que ladite liste ne respecte pas les modalités de dépôt de candidature inscrites dans la circulaire précitée,  
Déclare que les candidats de la liste déposée ne sont pas admis à participer au scrutin du 5 novembre 2020.

Vu le dépôt de la liste C.R.A.C déposée par Mme. Chloé DEMUYNCK,  
Considérant que ladite liste ne respecte pas les modalités de dépôt de candidature inscrites dans la circulaire précitée,  
Déclare que les candidats de la liste déposée ne sont pas admis à participer au scrutin du 5 novembre 2020.

Vu le dépôt de la liste Condorcet-Campus Intelligent & durable déposée par M. Mamadou Djoulde DIALLO,  
Considérant que ladite liste ne respecte pas les modalités de dépôt de candidature inscrites dans la circulaire précitée,  
Déclare que les candidats de la liste déposée ne sont pas admis à participer au scrutin du 5 novembre 2020

Fait à Aubervilliers, Le 27 octobre 2020

Jean-François Balaudé

Président de l'EP Campus Condorcet

Affichée le 27/10/2020  
Publiée le 27/10/2020  
Exécutoire le 27/10/2020

